

# Les zones d'emploi et les bassins de vie

Le département des Vosges est divisé en **4 zones d'emploi**.

**La zone d'emploi d'Epinal** est géographiquement la plus étendue. Elle compte 163 870 habitants\* et se caractérise également par un nombre d'actifs en légère augmentation entre 2007 et 2012 passant de 74 858 actifs à 75 141 (taux d'activité : 71,9 %). Le taux de chômage est en hausse de 12,2 à 14,6 %.

**La zone d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges**, 87 441 habitants\*, se caractérise principalement par le taux de chômage le plus élevé des zones d'emploi vosgiennes avec 17,5 %, chiffre en hausse depuis 2007 (15%).

**La zone d'emploi de Remiremont**, 83 772 habitants\*, affiche le taux d'activité le plus élevé 73,1 % et connaît elle aussi une hausse de son taux de chômage avec 12,9 % (10,4 % en 2007). A noter que le nombre de 15/64 ans a nettement reculé entre 2007 et 2012, passant de 54 128 à 51 949 personnes, ce qui montre un vieillissement marqué de la population.

Enfin, **la zone d'emploi de Neufchâteau**, 51 438 habitants\*, se caractérise principalement par une baisse du nombre d'actifs, passant de 23 575 à 22 790 entre 2007 et 2012 et un taux de chômage en hausse : de 11,4 à 14,6% sur cette même période.

A noter que plusieurs petites communes du nord-ouest du département (1 552 habitants\*) sont impactées par la zone d'emploi de Nancy.

Au total, il existe **24 bassins de vie** pour le département depuis leur actualisation en 2012.

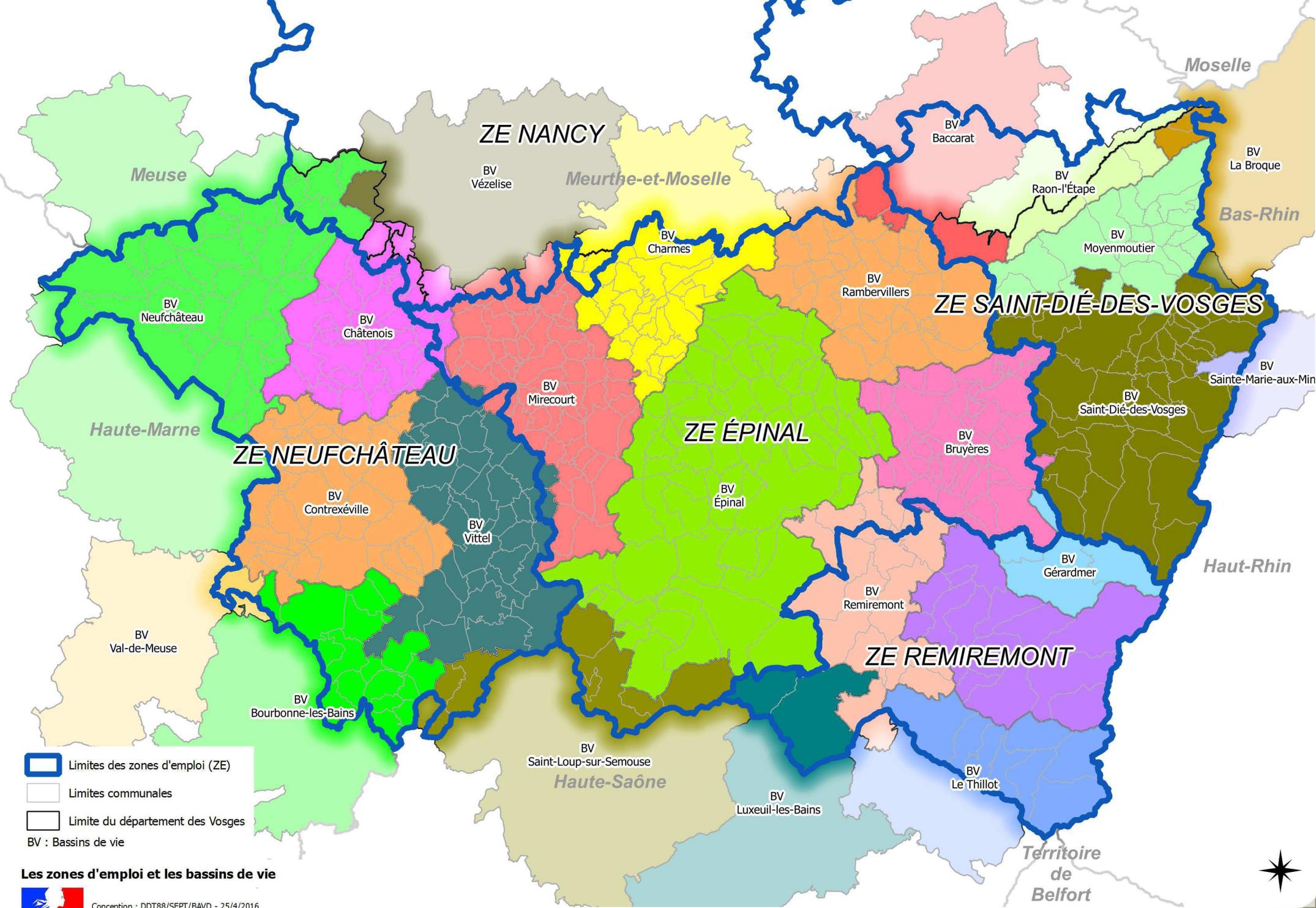
Plusieurs communes vosgiennes appartiennent à un des 8 bassins de vie des départements limitrophes, Meurthe-et-Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Marne et Haute-Saône.



**La zone d'emploi** est un espace géographique créé par l'INSEE qui est essentiellement basé sur les flux des déplacements domicile-travail. La plupart des actifs de ces zones résident également sur cette même zone. Ce territoire peut également être interprété comme la zone de chalandise pour une entreprise à la recherche de main d'oeuvre. Ce découpage est souvent retenu comme une maille d'analyse pertinente dans le cadre des diagnostics de territoire du fait de son caractère intermédiaire entre le supra-communal et le départemental.

**Le bassin de vie** constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Le contour est défini en fonction des services présents sur la commune pour déterminer des pôles à laquelle sont ajoutées les communes situées à proximité. Ces communes sont choisies en partant du principe que la population se rendra au lieu le plus proche (en temps de trajet par la route) pour trouver le service de proximité ou intermédiaire non présent dans sa commune. Les périmètres des bassins de vie ont été actualisés en 2012.

\* population municipale INSEE 2013



- Limites des zones d'emploi (ZE)
- Limites communales
- Limite du département des Vosges
- BV : Bassins de vie

**Les zones d'emploi et les bassins de vie**

Conception : DDT88/SEPT/BAVD - 25/4/2016  
 Sources : ©IGNF BDCARTO 3-1 2015© / ©INSEE 2011  
 W:/Grp\_de\_travail/Atlas/PROJETS/14c\_ze\_et\_bv.qgs  
 Direction Départementale  
 des Territoires des Vosges

